

Le 26 mars 2018, à 18h26,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 19/03/18

Nombre de membres en exercice : 55

PRÉSENTS : Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Gérard HURELLE, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Madame Amandine FRANÇOIS, Madame Emmanuelle DORMOY, Madame Véronique DEBELLE, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Patrick NICOLLE, Madame Véronique BOUTÉ, Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE, Monsieur Antoine AOUN, Monsieur Pascal PIMONT, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Corinne VILLECHALANE, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Astrid FROIDURE-LE PETIT, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Madame Anne RAFFIN, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Josette TRAVERT, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Éric VÈVE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Lilian BELLET, Madame Virginie CRONIER, Madame Brigitte BARILLON, Madame Catherine GIRAULT, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Philippe LAILLER à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Martine VINCENT à Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Bruno DURAND à Monsieur Patrick JEANNENEZ, Madame Joëlle LEBREUILLY à Madame Amandine FRANÇOIS, Monsieur Richard LECAPLAIN à Madame Brigitte BARILLON, Madame Stéphanie CALMÉ-GUILLOU à Madame Corinne VILLECHALANE, Madame Mireille NOËL à Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Ludwig WILLAUME, Madame Emilie FREYMUTH à Monsieur Patrick NICOLLE, Monsieur Philippe DURON à Monsieur Éric VÈVE, Madame Marie-Jeanne GOBERT à Monsieur Lilian BELLET, Madame Julie ROUSINAUD à Monsieur Rudy L'ORPHELIN.

EXCUSÉ(S) : Madame Samia CHEHAB.

Le conseil municipal nomme Monsieur Patrick JEANNENEZ secrétaire de séance.

N° C-2018-03-26/09 - Extension du Crématorium - maintien de la maîtrise d'ouvrage de l'opération par la Ville de Caen

La Communauté urbaine de Caen la Mer a été créée au 1er janvier 2017 par arrêté préfectoral du 28 juillet 2016.

Depuis cette date, plusieurs compétences exercées jusqu'alors par les communes relèvent désormais de la Communauté urbaine Caen la mer, notamment la création et l'extension de crématorium.

En application des articles L.5215-29 et R.5215-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes poursuivent sous leur maîtrise d'ouvrage les opérations décidées ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution. Par délibération concordante, la commune et la

Conseil municipal - séance du lundi 26 mars 2018

Communauté Urbaine peuvent toutefois décider que ces opérations soient poursuivies par la Communauté Urbaine.

En revanche, les opérations décidées qui n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution relèvent par principe de la Communauté Urbaine sauf si, par accord amiable, les communes et la Communauté Urbaine en décident autrement.

Par contrat en date du 1er juillet 2009, la Ville de Caen a confié à la Société des Crématoriums de France l'exploitation et la gestion de son crématorium jusqu'au 30 juin 2019.

Ce même contrat stipule, dans son article 4, des travaux d'extension à la charge de la Ville, qui correspondent à : une seconde salle de recueillement pour 120 personnes assises d'une surface utile de 150 m², une seconde salle d'attente d'une surface utile de 50 m², des sanitaires d'une surface utile de 15 m².

Par délibération en date du 16 mai 2011, le Conseil Municipal de la ville de Caen a approuvé ces travaux.

Par délibération en date du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 à cette convention de DSP, qui proroge notamment la durée du contrat jusqu'au 30 juin 2020 et confirme la réalisation à la charge de la Ville des travaux d'agrandissement.

Par suite, le Conseil Municipal de la Ville de Caen a, par délibération en date du 27 juin 2016, fixé dans le cadre de sa programmation pluriannuelle d'investissement les dépenses suivantes dans le cadre de la réalisation de ces travaux d'extension :

En K€	2016	2017	2018
Extension crématorium	50	797	324

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et dans la mesure où la gestion du crématorium reste communale, il apparaît nécessaire de faire usage de la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales afin que la Ville de Caen reste maître d'ouvrage de l'opération d'extension du crématorium.

VU les articles L.5215-29 et R.5215-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis de la commission développement durable, espace public et patrimoine du 14 mars 2018 et la commission administration générale et solidarité du 14 mars 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE auprès de la Communauté Urbaine de rester maître d'ouvrage de l'opération d'extension du crématorium de la ville de Caen.

Conseil municipal - séance du lundi 26 mars 2018

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le 28/03/18
Affiché le 28/03/18
Identifiant de l'acte 014-211401187-
20180326-lmc151692-DE-1-1
Exécutoire le 28 mars 2018

Le Maire,

Joël BRUNEAU